

PROGRAMMATION DES STAGES POUR L'ANNÉE 2022

Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat

(Adhérents ayant un intérêt pour l'action syndicale.
Attention pour accéder aux différentes sessions, il faut
impérativement avoir fait ce stage)

✍ Semaine 7 : du 14 au 18 février 2022

✍ Semaine 24 : du 13 au 17 juin 2022

✍ Semaine 39 : du 26 au 30 septembre 2022

✍ Semaine 50 : du 12 au 16 décembre 2022

CSE (en commun avec UD 75)

Concerne les entreprises d'au moins 50 salariés

Formation à la charge du CSE

(être membre titulaire du CSE, inscription possible des élus suppléants et des
représentants syndicaux après accord du CFMS et avoir effectué le stage
Découverte de FO)

📖 Semaine 41 : du 10 au 14 octobre 2022

NB : cette formation se tiendra à l'UD 75 (Paris 18°)

Connaitre ses droits 1

(réserver en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction
Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement et
avoir effectué le stage Découverte de FO)

🕒 Semaine 2 : du 11 au 13 janvier 2022

🕒 Semaine 21 : du 23 au 25 mai 2022

SSCT / CSSCT

Concerne les entreprises d'au moins 300 salariés

Formation à la charge du CSE

(avoir effectué le stage Découverte de FO et manifester un intérêt pour
l'action syndicale)

🕒 Semaine 15 : du 11 au 15 avril 2022

NEGOCIER UN P.A.P

(avoir effectué le stage Découverte de FO et manifester un intérêt pour
l'action syndicale)

🕒 Semaine 5 : du 1^{er} au 2 février 2022

Pour le bon fonctionnement administratif, nous vous rappelons
quelques règles de base à respecter :

- 1 – Faire valider la demande de stage par le syndicat.
- 2 – La transmettre à l'udfo92 **deux mois avant le début** du stage.
- 3 – Faire la demande de congé de formation « économique et sociale » **un mois avant le début** du stage (délai réglementaire).
- 4 – Prévenir l'udfo92 en cas d'absence au stage (Pb au travail, maladie, autres...)

Quelques informations complémentaires :

Les stages se dérouleront dans les locaux de l'Union Départementale.
Les repas seront pris en commun et pris en charge par le CFMS.

Les camarades qui habitent loin peuvent contacter l'udfo92 afin d'envisager
l'inscription au stage se déroulant dans leur département d'habitation (les
échanges se font uniquement d'UD à UD)